

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

2025.67 – Entretien des chaufferies et CTA des bâtiments communaux - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise BARBALAT SAS.

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune d'entretenir les chaufferies et CTA des bâtiments communaux, et le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon la procédure adaptée,

Vu l'unique offre reçue,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, l'offre faite par l'entreprise BARBALAT SAS est celle qui est retenue,

D E C I D E

Article 1 : Il sera conclu avec l'entreprise BARBALAT SAS, domiciliée 18 rue des Combes, à MAICHE (25120), un marché pour l'entretien des chaufferies et CTA des bâtiments Communaux pour une durée de trois ans du 5 octobre 2025 au 04 octobre 2028.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre ce marché est arrêté à la somme de 8 116 € HT par an + 9580 € HT d'interventions CTA, prestation sur bon de commande. Le tarif horaire pour intervention de dépannage est de 76€ HT.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à l'entreprise BARBALAT SAS et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.



Maîche, le 25 septembre 2025

Le Maire,
Accusé de réception en préfecture
025-212503569-20250925-2025-67-AU
Date de télétransmission : 29/09/2025
Registre
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Ville de Maîche